L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualités concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Vaccination Covid-19 enfants 5-11 ans

Cher collègue,

L'Agence européenne du médicament a délivré, le 25 novembre 2021, une AMM de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech (Comirnaty 10 mcg). Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), la Haute Autorité de santé (HAS), et le Comité d'Orientation de la Stratégie Vaccinale (COSV) ont émis des avis favorables à l'ouverture de la campagne de vaccination à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Depuis le mercredi 22 décembre 2021, l'ensemble des enfants âgés de 5 à 11 ans sont éligibles.

Face à l'émergence du variant Omicron, une augmentation des cas de formes graves chez les enfants pourrait survenir. Les études et les observations en vie réelle montrent que, dans ce contexte, le rapport bénéfices/risques très favorable de la vaccination des enfants en bonne santé conduit à proposer aux parents la vaccination de leur enfant.

Les modalités pratiques sont précisées dans un DGS urgent en date du 22/12/2021.

Je souhaite cependant vous préciser que, comme pour les adultes, la vaccination doit être renseignée dans l'outil Vaccin Covid. Le vaccin pédiatrique Comirnaty 10 microg doit être choisi dans le menu déroulant les différents vaccins. Il convient de remettre systématiquement la synthèse d'éligibilité et la synthèse de vaccination aux parents de l'enfant à chaque injection réalisée. L'attestation peut ne pas être éditée, les enfants n'étant pas soumis au passe sanitaire.

Le remplissage du carnet de santé de l'enfant est pas ailleurs fortement recommandé.

Je vous rappelle enfin que le Vaccin Covid permet une déclaration simplifiée des effets indésirables. Il est conseillé de privilégier la déclaration des effets indésirables inattendus (non mentionnés dans le RCP) ou sévères pour un effet indésirable connu.

Médecin généraliste ou pédiatre, vous êtes en première ligne pour réussir cette campagne qui vise en premier lieu à protéger les enfants et qui participe aussi à la protection collective face à cette recrudescence sans précédent de l'épidémie de SARS-coV-2. Aussi, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre engagement.

Bien confraternellement,
Dr Dominique Martin
Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie